



Questionnaire à l'intention des gouvernements

Concernant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000)

En vue de l'examen et des évaluations régionaux à l'occasion du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 2010

Première partie: Bilan des réalisations et des difficultés rencontrées en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (3 pages)

Le Cap-Vert est un petit pays insulaire qui démontre de plus en plus qu'il s'engage dans la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation (empowerment) des femmes. Comme résultat d'une bonne gestion et gouvernance, le pays a avancé dans son développement et est sorti en 2008 de la liste des pays moins avancés pour entrer dans la liste des pays à revenu moyen.

Dans le cadre du mandat du gouvernement actuel, qui détient le pouvoir depuis 2001, une politique de genre a été prévue spécifiquement dans le Programme du Gouvernement 2006-2011.

Le Plan National pour l'Égalité des Genres (PNIEG) fut élaboré pour la période 2005-2011. Le PNIEG est un instrument politique stratégique et multisectoriel qui a été élaboré en se référant à la plate-forme d'action de Beijing, aux buts établis dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi qu'aux articles de la CEDAW. Le PNIEG définit six axes prioritaires pour le pays : l'éducation pour l'égalité, la santé reproductive de qualité pour les femmes et les hommes, les opportunités économiques pour les femmes, la participation et le leadership paritaire, la lutte contre la violence basée sur le genre et la communication sociale liée aux questions de genre.

Le Gouvernement et ses partenaires ont choisi la lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) comme un secteur stratégique à partir de 2008 et a élaboré le premier Plan National pour le Combat de la VBG 2008-2011. Ce Plan contient beaucoup d'innovations entre lesquelles des projets

spécifiques pour engager/inclure les hommes, qui seront développés conjointement avec le Ruban Blanc du Canada, et l'engagement des communautés immigrées résidentes dans le pays.

En 2006, le Gouvernement a présenté le rapport de suivi initial de la CEDAW, cumulé avec le 2ème, 3ème, 4è, 5è et 6è rapport. Les recommandations ont été incorporées dans la mise à jour de PNIEG 2005-2011.

Egalement pour la première fois, le rapport d'IDISA fut élaboré.

Le Deuxième Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DCERP) 2008, connu au niveau international comme PRSP, a commencé à intégrer l'abordage genre. Il se centre sur la réduction de l'impact de la crise économique sur les femmes, attirant l'attention sur la situation de vulnérabilité économique et sociale de laquelle souffrent principalement les femmes en milieu rural et cheffes de famille. De ce fait, des projets qui visent l'autonomisation (empowerment) des femmes rurales et l'augmentation de la capacité des femmes cheffes de famille pauvres à trouver un emploi ont été développés en priorité.

De manière globale, la politique sociale présent encore beaucoup de lacunes. Une structure qui vise à améliorer ce secteur d'action fut créée, l'Alliance pour le Développement Social, et l'ICIEG tout comme les ONG de femmes en font partis.

Un projet pilote qui vise à doter les gouvernements locaux de Plans Municipaux pour l'Égalité et Équité de Genre fut élaboré et dans ce contexte deux municipalités ont été choisies: une rurale et l'autre urbaine, une gouvernée par un homme l'autre par une femme, une faiblement peuplée avec une population dispersée et l'autre fortement peuplée avec une forte densité de population. Les leçons et apprentissages de ce processus sont en train d'être recueillis et il est prévu de reproduire ce projet pilote dans d'autres municipalités.

Le Gouvernement se souci d'adopter des mesures politiques qui assurent l'égalité entre les hommes et les femmes. D'importants résultats obtenus dans divers secteurs, notamment l'éducation, la santé et la participation politique révèlent le fort engagement politique pour l'égalité et l'équité des genres durant la dernière décennie.

Dans le domaine de la santé, le Programme de protection materno-infantile qui dans les années 1980 a permis de créer une base solide pour la promotion de la santé maternelle et infantile, fut élargi par le Programme National de Santé Reproductive, PNSR (2002). Le PNSR intègre la dimension genre dans ses actions, cherchant à travailler avec les hommes qui jusqu'alors étaient absents dans les

politiques de santé sexuelle et reproductive. Ceci se traduisait comme une contrainte pour la promotion de l'égalité et de l'autonomisation (empowerment) des femmes, puisque les hommes doivent être impliqués dans les questions de santé reproductive afin d'obtenir des attitudes proactives non seulement pour qu'ils prennent soin d'eux-mêmes, mais également pour qu'ils dialoguent avec les femmes sur la sexualité sûre et planifiée. De plus, l'engagement des hommes a comme effet qu'ils se sentent intégrés dans la planification familiale et la responsabilité pour les enfants. Outre l'engagement des hommes, une autre dynamique fut implémentée par le PNSR, le Comité de Lutte contre le SIDA, conjointement avec l'ICIEG et des ONG partenaires: prestations de services et éducation pour la santé spécialisés pour hommes et femmes, campagnes nationales de combat du cancer du sein, sensibilisation communautaire pour la lutte contre le cancer du col de l'utérus et de la prostate, conseil pré et post- avortement, conseil et service gratuit pour les jeunes, développement de campagnes de lutte contre le VIH dans tout le pays, attention pré- et post-naissance avec une large couverture des accouchements assistés. Comme résultat, le pays dénote une augmentation de l'espérance de vie des Capverdiennes et Capverdiens en 5 ans, la diminution de la mortalité maternelle et infantile, la diminution de l'indice de fécondité (de 4 enfants par femme dans les années 1990 à 2,4 dans la décennie 2000).

Dans l'éducation, comme résultat du Programme Éducation pour tous, la scolarité obligatoire a été augmentée de quatre à six ans, permettant que les filles et garçons aient un accès plus grand et dans des conditions d'équité et d'égalité à l'enseignement de base universel et gratuit. De ce fait, le taux de scolarisation est de 96% à ce niveau et il y a parité dans l'accès à tous les niveaux d'enseignement. Au niveau de l'enseignement secondaire, les filles sont présentes en majorité, exigeant l'introduction de mesures politiques pour diminuer l'abandon et le taux de redoublement des garçons.

Au niveau politique, le débat concernant le quota et la loi de parité fut instauré et continue à être mené sous la direction de l'ICIEG et du Réseau des Femmes Parlementaires. Comme résultat, le taux des femmes dans le parlement a augmenté de 11% en 2001 à 18% en 2006 et dans le gouvernement, au niveau des ministères, de 20% en 2001 à 50% en 2006. Cela signifie que le Cap-Vert est le second pays dans le monde, avec l'Espagne, à avoir un gouvernement paritaire au niveau ministériel, 7 ministres femmes pour 7 ministres hommes.

La société civile est engagée dans la promotion de l'égalité des genres et est impliquées dans toutes les productions d'instruments, les projets et programmes développés. Elle participe à l'implémentation et le gouvernement mets des ressources à disposition pour le développement de ses activités.

L'Institut National de Statistique (INE) produit des données ventilées par sexe. Dans tous les documents et les instruments produits par l'INE, et des nouvelles thématiques ont été introduites à la demande de l'ICIEG comme par exemple dans l'Enquête Démographique de Santé Reproductive II (2005), la question de la violence domestique à l'égard des femmes fut introduite. De ce fait, nous détenons pour la première fois des données officielles et crédibles concernant le pourcentage au niveau national (22%), mais également au niveau municipal, de femmes victimes. Ceci c'est traduit par un changement et l'augmentation d'actions et de politiques de la part du gouvernement et des institutions qui traitent cette problématique et se traduit également par une augmentation substantielle du budget attribué à la lutte contre la VBG.

Deuxième partie: Progrès accomplis en ce qui concerne les domaines critiques mentionnés dans le Programme d'action de Beijing et autres initiatives et actions recensées lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (10 pages)

Femmes et pauvreté

Au Cap-Vert, la pauvreté est un problème d'ordre structurel et affecte particulièrement les femmes. Dans ce sens, le gouvernement et les ONG capverdiennes ont du travail à faire, tant au niveau législatif qu'au niveau de la création d'opportunités pour démanteler ce grand obstacle pour la Nation. En 2008, pour la deuxième fois un document principal de la lutte contre la pauvreté fut élaboré, le Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté II. Dans ce document, un diagnostic participatif de la situation des femmes et de la pauvreté fut effectué, permettant des analyses au-delà des données statistiques. Cela veut dire que pour la première fois des femmes du milieu urbain, rural, pauvres et d'autres qui ont réussi à sortir de la pauvreté et aujourd'hui sont des entrepreneuses avec du succès, mais également des institutions, responsables de programmes de lutte contre la pauvreté et des ONG de femmes ont été impliquées dans différents groupes focaux dans lesquels c'est fait un diagnostic quantitatif et qualitatif de la question de pauvreté et de genre. Les recommandations furent incorporées au document qui est en train d'être implémenté. Suite à ce diagnostic, des programmes et projets ont été élaborés et d'autre furent renforcés :

- 1) Projet pilote Entrepreneuses Femmes (femmes urbaines)
- 2) Projet pilote de Reconversion des Femmes qui travaillent dans l'extraction de sable (femmes en milieu rural des zones de pêche)
- 3) Plan stratégique d'Entrepreneuses rurales
- 4) Le gouvernement, avec l'Organisation des Femmes du Cap-Vert, a implémenté un projet de cabinet d'appui à l'orientation et insertion professionnelle de femmes
- 5) Le programme national de lutte contre la pauvreté a un composant genre et sera renforcé cette année grâce au recrutement d'une experte en questions genre pour le suivi de tout le programme.

Dans le domaine législatif, une loi qui régule les institutions de micro-finance fut approuvée, les rendant plus efficaces et réglementées. Le microcrédit est fondamental dans la lutte contre la pauvreté féminine, vu que 90% des microcrédits sont concédés à des femmes. Dans le cadre du droit de travail, les employées domestiques ont été intégrées dans la législation nationale sur le travail.

Education et formation des femmes

Le développement des ressources humaines c'est transformé, depuis l'indépendance en 1975, en un des principaux défis de développement. Les premières grandes actions furent dirigées vers la réduction de l'analphabétisme, qui était de 61,3%, et l'universalisation de l'éducation de base.

Au fur à mesure que la situation s'est développée positivement, des nouveaux paradigmes surgirent. A la fin de la décade des années 1980, les objectifs d'éducation furent l'élargissement de l'enseignement de base de 4 à 6 ans et l'augmentation de 5 à 6 ans de l'enseignement secondaire et technique, prenant toujours en compte l'accès paritaire.

La politique d'éducation au Cap-Vert a eu comme référence la Conférence mondiale d'éducation pour tous (Jomtien, 1990) et le Sommet mondial de l'enfance. La matérialisation des objectifs établis dans les années 1990 a eu comme résultat une nette démocratisation de l'accès à l'éducation de base et secondaire et comme conséquence l'équité des genres dans l'accès à l'éducation dans l'école.

Le taux de fréquentation la population résidente en âge de scolarisation officiel indique une équité des genres dans l'enseignement de base et une légère prédominance des filles dans l'éducation secondaire. Entre 2000 et 2006 on constate une amélioration des indices d'alphabétisation du pays parmi les femmes (de 67,2% à 71,9%) et les hommes (de 83,5% à 86,5%), mais l'analphabétisme affecte surtout les femmes en milieu urbain 34,8% (20,6% en milieu rural). Le groupe d'âge avec le plus grand taux d'analphabétisme est celui des femmes âgées de plus de 35 ans.

Dans l'enseignement de base, en 2005/06, le taux net de scolarisation indique une augmentation de l'accès des filles (96,1%) et des garçons (98,8%), mais quant aux bénéficiaires que les deux groupes retirent de cet enseignement, les données indiquent une évolution différente entre les garçons et filles.

En 2003, du total d'élèves diplômés, 81,1% étaient des filles et 76,3% des garçons. En 2006, ces indices étaient de 87,4% et 82,2% respectivement. On constate une amélioration dans les deux groupes, celle-ci étant légèrement meilleure pour les filles.

Concernant le comportement des indices de redoublement, ils ont augmenté pour les garçons et les filles, mais l'augmentation fut plus accentuée pour les garçons (10% des filles et 13% des garçons en 2003, 11,5% pour les filles et 16,5% pour les garçons en 2006).

Dans le cas de l'enseignement secondaire, on constate une augmentation du taux net de scolarisation pour les filles et les garçons, mais cette augmentation est légèrement accentuée en faveur des filles. Il était de 58,8% en 2003 et de 61,9% en 2006 pour les filles et de 53,3% et 55,2% pour les garçons.

En ce qui concerne le corps professoral, dans le cas de l'enseignement de base, nous constatons une tendance de continuité de la féminisation (65,3% en 2003 et 66,3% en 2007), tandis que dans l'enseignement secondaire la proportion des femmes a légèrement diminué de 46% en 2003 à 41% en 2007. Dans l'enseignement supérieur on note une augmentation de la proportion des femmes professeurs (37,6% en 2003 et 43% en 2007).

En ce qui concerne l'exercice du pouvoir, il n'y a pas eu de changements dans la configuration du corps de gestion des délégations de l'éducation (29,4% de femmes sont déléguées). La proportion de gestionnaires de sexe féminin a augmenté au niveau des coordinations municipales d'alphabétisation (17,6% en 2003 et 29,4% en 2006) et dans l'enseignement secondaire (de 14,8% à 31,3%).

Mis à part les améliorations dans l'accès équitable à l'école, on constate encore une grande lacune en termes de discours et pratiques utilisés dans les établissements d'éducation en relation avec la promotion de l'égalité et équité entre les sexes, comme par exemple l'existence de manuels scolaires qui véhiculent des images stéréotypées et l'absence de modules de formation de formateurs pour la question de genre.

En ce qui concerne les manuels scolaires, on constate que ceux produits ou adaptés par le passé continuent à être utilisés. Dans l'enseignement de base, un groupe de près de 150 professeurs masculins et féminins de l'île de Santiago, dans le cadre du cours « Genre et Education – Déconstruire pour Construire », a procédé à l'identification et la localisation de textes et d'illustrations qui de façon manifeste reproduisent des stéréotypes sexistes, avec l'objectif que cette situation soit modifiée dans le processus de développement du programme scolaire en cours.

L'ICIEG a commencé cette année un programme ambitieux, nommé Education pour l'Égalité, qui vise à habiliter les institutions de formation de professeurs (universités, instituts pédagogiques et autres) afin que des modules de genre soient introduits dans tous les niveaux d'enseignement. La création d'un Centre universitaire d'investigation et de formation en genre et famille a également débuté.

Le Ministère de l'éducation a un projet pilote d'intégration des Droits humains dans l'enseignement de base en cours.

Femmes et santé

Pendant la période 2000 – 2006, les indicateurs liés à l'espérance de vie dans le pays se sont considérablement améliorés, tant pour les hommes (de 65,8 ans à 68,3 ans) que pour les femmes (de 71,6 à 76,1 ans) et les données indiquent qu'elle continue à augmenter pour les femmes. Cette évolution semble être liée à la couverture et la qualité des services. En accord avec les données recueillies par l'INE (QUIBB 2006), la couverture des services de santé peut être considérée acceptable : 73,5% de la population ont accès à un service de santé en moins de 30 minutes (88% dans les zones urbaines et 61% dans les zones rurales) et 89% des personnes questionnées ont déclarées être satisfaites avec les services reçus. Conformément aux données du Ministère de santé, le taux de mortalité infantile a diminué de 26,8 pour mille en 2000 à 21,5 pour mille en 2006.

La couverture médicale des femmes enceinte continue à augmenter : 97% en 1998 et 98,1% en 2005 (IDSR II, INE 2005). Les problèmes de santé les plus fréquents sont l'anémie (42%), différents types d'infection, l'hypertension artérielle et le diabète, entre autres.

Toujours selon les données de l'IDSR II, INE 2005, 77,7% des accouchements se sont faits dans les services de santé, avec une proportion plus élevée dans les zones urbaines (91%) que dans les zones rurales (63,5%).

Grâce à des campagnes de sensibilisation et la prestation de service de santé reproductive presque gratuite dans tout le territoire national, la prévalence contraceptive parmi les femmes a augmenté entre 1998 et 2005 de 37% à 43,9%. Dans les zones rurales, le taux d'utilisation d'une méthode contraceptive est de 36,3% tandis que dans les zones urbaines il est de 50%. Les méthodes contraceptives les plus utilisées sont la pilule (14,2%) et le préservatif (9,6%).

La mortalité maternelle a significativement diminuée de 88,2 pour cent mille en 2000 à 35,7 pour cent mille en 2006. Les principales raisons sont l'éclampsie, l'hémorragie et la septicité¹.

Les indicateurs liés aux représentations et attitudes des femmes et hommes, directement liés à la gestion de l'espace domestique, notamment les soins et la priorité donné à l'alimentation, démontrent une position moins favorable de la femme. La proportion de femmes (43%) avec des

¹ Relatório sobre a Saúde Reprodutiva. (2007) Programa Nacional de Saúde Reprodutiva. MS

carences alimentaires est plus grande que celle des hommes (37%) dans la même situation. Le cas de l'anémie est similaire (29% pour les femmes et 8% pour les hommes).

En ce qui concerne l'exercice de la sexualité masculine, les comportements suivants sont constatés :

- 67% des hommes et 43% des femmes indiquent avoir eu des relations sexuelles à haut risque dans les derniers 12 mois avant l'étude ;
- Le taux de prévalence des infections sexuellement transmissibles déclaré était de 8,6% parmi les hommes (2,3% parmi les femmes) ;
- La prévalence du VIH/SIDA dans le pays est de 0,8% (1,1% pour les hommes et 0,4% pour les femmes).

Néanmoins nous devons signaler que les femmes continuent à être plus exposées que les hommes aux infections sexuellement transmissibles, car elles se protègent moins dans les situations à risque élevé : 72% des hommes et 46% des femmes affirment s'être protégé en utilisant des préservatifs. Parmi la population jeune (15-24 ans), les hommes (79%) et les femmes (56%) se protègent plus dans les situations à risque élevé en utilisant un préservatif.

Même dans les cas où les femmes savent que leur conjoint souffre d'une infection sexuellement transmissible, 14% des femmes et hommes considèrent que la femme ne peut pas refuser d'avoir des relations sexuelles. Il reste à signaler que 95% des hommes acceptent l'idée que, dans ce cas là, la conjointe peut lui proposer l'utilisation d'un préservatif.

Au Cap-Vert, pour la première fois une campagne de lutte contre le cancer du sein fut implémentée dans les médias et les communautés.

La violence à l'égard des femmes

En 2004, le Ministère de la justice a initié un projet pilote d'intégration de cabinets policiers d'attention aux victimes de violence domestique dans les hôpitaux centraux. Une formation en techniques de soutien aux victimes fut organisée à l'attention des toutes les institutions qui soutiennent les victimes : l'ICIEG, la délégation de la santé, la police, les tribunaux, l'Institut capverdien de l'enfance et de l'adolescence, les ONG de femmes et la Commission nationale des droits humains et de la citoyenneté. Par la suite, le premier réseau d'appui aux victimes de VBG fut créé. Il intégra tous les techniciens/-nes qui ont bénéficiés de cette formation dans la ville de Praia. Les bonnes pratiques et solutions créées par ce réseau incluent : l'articulation des services de soutien

aux victimes, la diminution du temps de résolution des problèmes des victimes, la réponse concertée en termes juridiques, psychologiques, sociaux, politiques et médicaux gratuits. Ainsi le gouvernement, à travers le Plan national de combat à la VBG, coordonné par l'ICIEG, a soutenu la création de 4 nouveaux réseaux. Le pays est en voie d'avoir 5 réseaux de soutien aux victimes de VBG dans les 5 villes les plus peuplées et avec le plus de cas de VBG.

En 2006, les données recueillies par l'Institut national de statistiques (INE) à travers l'Enquête démographique de santé reproductive II a permis d'avoir une vision objective sur l'ampleur de la violence de genre dans le pays. Il y a eu quelques limitations de l'enquête, comme le fait d'interroger uniquement sur les caractéristiques des victimes (femmes) et non sur les profils des agresseurs, ce qui rend impossible de connaître les facteurs qui éventuellement peuvent être associés au risque de l'utilisation de la violence contre les femmes dans l'espace privé. Le seul espace de cohabitation sur lequel des questions sont posées est la famille. L'abordage de la violence contre les femmes doit être global.

L'étude a permis de constater que la violence domestique constitue un grave problème de la société capverdienne et qui exige une réponse non seulement des pouvoirs publics, mais de l'ensemble de la société. Dans ce sens, la priorité a été donnée à l'implémentation du Plan national de combat contre la VBG qui, jusqu'en 2011, veut intensifier les mesures de sensibilisation et de prévention en dotant les pouvoirs publics d'instruments efficaces dans le cadre de services éducatifs, sociaux, publicitaires et médiatique ; veut inclure les hommes à travers la campagne du Ruban blanc ; revoir le cadre juridico légal qui encadre la violence basée sur le genre, de façon à fortifier le cadre pénal et des procédures afin d'assurer une protection intégrale depuis les instances juridictionnelles ; promouvoir la spécialisation des professionnels qui travaillent dans les processus d'information, d'attention et de protection des victimes de VBG, entre autre à travers la création d'une unité de psychologie légale.

Femmes et économie

L'économie capverdienne se caractérise par une fragilité liée aux conditions structurelles. Le manque de ressources naturelles, l'insularité, la rareté des terres fertiles, les sécheresses prolongées, le niveau élevé de la croissance démographique, le niveau bas de connaissances technologiques et de scolarité font qu'une dépendance de l'aide extérieure et une permanente soumission aux déséquilibres du commerce extérieur perdurent.

L'exiguïté du marché national augmente ces contraintes et exige de plus en plus de qualification et de compétitivité dans l'accès. Ces faits s'opposent constamment aux comportements et coutumes socioculturelles qui rendent difficile aux hommes et femmes l'accès au marché du travail. Mais clairement les femmes ont plus de problème d'accès à l'emploi.

Des documents démontrent qu'en termes de situation économique et de participation au développement, une grande disparité entre les sexes existe, principalement au niveau de l'équité. Pour tous les 100 hommes en emploi, il y a à peine 84 femmes en emploi, tandis que pour 100 hommes au chômage, il y a 20 femmes au chômage.

Dans le domaine économique le taux net d'activité de la population entre 2000 et 2006 a diminué : de 68,9% en 2000 (74,4% pour les hommes et 64,1% pour les femmes) à 63% en 2006 (71% pour les hommes et 56% pour les femmes) (QUIBB 2006, INE). Les données démontrent que la diminution du taux net d'activité a été plus accentuée pour les femmes que pour les hommes (-8,1% et -3,6% respectivement).

La capacité de générer du revenu est plus faible quant il s'agit de femmes et quand elles participent dans une activité économique, il s'agit surtout de celles qui exigent un faible niveau de qualification professionnelle qui offrent des revenus faibles comme le commerce en gros ou en détail (24%), les activités agricoles, la sylviculture et les activités pastorales (23,8%). Suivent les domaines de l'administration publique (13,7%), l'emploi domestique qui occupe la 4^{ème} place (9,6%) et les soins (8,2%)².

Le recensement de 2000 constate que les principaux domaines d'activité économique au Cap-Vert sont l'agriculture (20%), le commerce (17%) et l'administration publique (14%). On note une tendance des femmes à se concentrer sur les secteurs commerciaux et agricoles (24%) ainsi que sur l'administration publique (14%). Un autre domaine d'activité qui emploie beaucoup de femmes est le travail domestique (10%). Parmi les hommes, le domaine d'activité principal est la construction (19%), suivi de l'agriculture (17%) et de l'administration publique.

Les données de 2006 démontrent une modification substantielle du positionnement dans les différents secteurs d'activité : le commerce a maintenu le même indice (17%), mais est devenu l'activité la plus exercée dans le pays. Le domaine de la construction s'est étendu et est devenu le deuxième secteur d'activité avec 15%, tandis que l'agriculture est descendue en troisième position avec 14%.

² Données du recensement 2000. INE. Praia. Cap-Vert

En ce qui concerne la situation des hommes et des femmes, le commerce est devenu le secteur d'activité qui occupe le plus ces dernières (25%), suivi de l'administration publique (14%) et de l'agriculture (12%). La principale source d'activité pour les hommes reste la construction (23%), suivi de l'agriculture (15%) et de l'administration publique (12%).

L'analyse de la distribution des hommes et femmes par type d'occupation révèle que la présence des femmes est plus élevée parmi le personnel de service et de vente (35%), les services domestiques (19%), tandis que les hommes appartiennent majoritairement au groupe de personnel qualifié (37%).

Le secteur informel continue d'occuper la grande majorité des femmes et, malgré sa précarité, ce secteur a contribué à ce que beaucoup d'entre-elles optent pour le système de micro crédit offert principalement par les organisations non gouvernementales afin d'appuyer des activités génératrices de revenu.

Des mesures pour un meilleur équilibre des genres furent déterminées dans le Plan d'action pour l'égalité et l'équité des genres (2005-2011) :

- Garantir le respect des droits en matière d'égalité des opportunités de travail et d'emploi ainsi que contribuer au développement d'une culture d'égalité des genres. La nouvelle loi sur le travail inclut les employées domestiques, a harmonisé le congé maternité qui est passé de 45 à 60 jours dans la fonction publique et intègre les Conventions de l'OIT sur la non-discrimination en raison du sexe pour l'accès à l'emploi et sur une rémunération égale pour un travail égal, indépendamment du sexe.
- Approfondir l'étude des dynamiques sociales qui sont à l'origine de l'accès différencié des hommes et femmes à des sources de revenu et aux ressources économiques : pour la première fois, une étude sur la situation des employées domestiques fut effectuée. Elle recommande l'intégration immédiate des employées domestiques dans le système de prévoyance sociale.

Les droits fondamentaux de la femme

La Constitution de la République (1991) déclare que les hommes et femmes sont égaux devant la loi. Mais tenant compte de la situation de discrimination de la femme, la Constitution définit

comme devoir de l'Etat de veiller à l'élimination des conditions de cette discrimination et d'assurer la protection de ses droits.

Dans ce contexte, le Code de la famille (1997) se réfère aux deux conjoints, à l'égalité des droits et devoirs dans la famille et intègre la séparation judiciaire des personnes et des biens. Il consacre l'égalité légale des enfants nés à l'intérieur du ou hors mariage. Dans le Code du travail, l'énonciation générale interdit la discrimination dans l'accès au travail basée sur le sexe et l'attribution de salaires différents pour un travail égal. Le Code électoral (1999) consacre que les listes proposées pour les élections doivent contenir une représentation équilibrée entre les deux sexes. Il attribue une subvention électorale aux partis, coalitions ou groupes de citoyens qui font élire au niveau municipal au moins 25% de candidates de sexe féminin.

La nouvelle Loi sur le travail (2008) contient un chapitre relatif aux droits de la femme. Il se réfère plus concrètement au congé maternité et au travail domestique, ce dernier n'ayant pas été réglé auparavant.

Toutes les Conventions internationales ratifiées ont valeur de loi au Cap-Vert, en accord avec notre Constitution, ce qui signifie que les articles de la CEDAW sont considérés comme une loi dans notre pays.

Femmes et environnement

Le Cap-Vert est un pays avec de graves problèmes environnementaux et a adhéré, entre autres, à des conventions comme la Convention sur la lutte contre la désertification et les effets de sécheresse, la Convention sur la biodiversité, la Convention sur les changements climatiques.

Les effets de la dégradation de l'environnement sont bien visibles dans la zone rurale, urbaine et suburbaine et sont le résultat d'une gestion déficitaire des maigres ressources naturelles présentes.

Dans le milieu rural notamment, les femmes sont obligées à chercher beaucoup de ressources nécessaires à la survie de l'agrégat familial dans la nature, provoquant sa dégradation. La coupe sauvage d'arbres, l'extraction de sable, la commercialisation d'espèces marines interdites ne sont que quelques exemples.

Un développement économique peu équilibré où les aspects sociaux et environnementaux sont peu pondérés ainsi qu'une économie de consommation libéralisée peuvent être cités comme une des causes de la dégradation de l'environnement.

La politique adoptée est d'implémenter des actions de formation de la population rurale et spécialement des femmes avec l'intention de modifier les comportements envers l'environnement et de ce fait induire une utilisation plus rationnelle et équilibrée des parcs et ressources existants. A cet effet, le Document stratégique pour le développement rural – Horizon 2015 fut développé.

Dans le cadre du Project aires protégées, des actions concrètes furent développées comme :

Des formations à l'attention de femmes dans différents domaines afin de les habiliter dans le processus de prise de décision (afin qu'elles jouent un rôle dans les cadre d'associations locales) ; accès au crédit et remboursement, formation en micro crédit, caractéristiques d'entreprises, comptes et commerce, formation en transformation de produits agricoles et de pêche ; formation en activités génératrices de revenu avec le but de sauver la culture locale mais également autonomiser les femmes économiquement afin qu'elles puissent être des alliées dans la protection de l'environnement ; production d'artisanat local comme des tissus traditionnel (« pano de terra »), production de corbeilles, coupes et coutures, production de plantes en pépinières, stimulation de la création d'associations communautaires avec des femmes comme présidentes, existence de comités locaux où les femmes occupent des poste de décision.

Femmes et médias

Au niveau gouvernemental, l'ICIEG, institution en charge des mesures sectorielles du gouvernement relatives à la problématique de l'égalité des genres et du renforcement des capacités de femmes, a défini comme une des axes stratégiques d'intervention la communication sociale. Ceci parce que la communication sociale joue un rôle primordial dans le changement d'attitudes et de comportements ainsi que pour faire passer des messages concrets en terme d'égalité et équité des genres.

Compte tenu de ce fait, les professionnels de la communication ont fait l'objet de sensibilisations et capacitations dans le domaine du genre. Ainsi, en 2006, l'ICIEG a réalisé une action de sensibilisation/formation en question de genre et communication pour les journalistes des organes de communication sociale nationaux et les journalistes des radios communautaires/locales.

L'objectif principal était de renforcer les capacités et compétences des ces professionnels et de promouvoir l'intégration de la dimension genre dans les activités des moyens de communication nationaux.

Au niveau du pays, les femmes se sont distinguées dans les organes de communication sociale, ainsi la présidente de l'Association des journalistes du Cap-Vert est non seulement une femme, mais elle a l'appui d'une équipe qui est constituée majoritairement par des femmes.

Il existe un réseau de journalistes pour les questions de population et développement (REJOP) qui est également dirigée par une femme et qui a collaboré avec l'ICIEG dans l'élaboration d'informations et de matériaux de divulgation avec une perspective genre.

Les deux journaux principaux du pays sont également dirigés par des femmes, une travaillant comme directrice, l'autre comme administratrice. Et il y a seulement un mois, une femme fut élue directrice de la télévision nationale du Cap-Vert.

De manière générale, on peut dire qu'au niveau de la communication, les femmes ont réussi à gagner de plus en plus de place dans les organes de communication au Cap-Vert. Ainsi, plusieurs femmes journalistes détiennent la fonction de conseillère de presse.

En ce qui concerne la ventilation des données par sexe, le PNIEG constate que dans les équipes qui travaillent dans les différents organes de communication sociale au Cap Vert, que se soit le service public ou privé de radio et de télévision, la proportion de femmes est uniquement de 29%. Par contre, dans le domaine de la presse écrite, la présence des femmes est majoritaire (56,6%).

Au niveau de l'ICIEG, un site Web institutionnel fut créé pour diffuser les travaux de l'ICIEG sur les questions de genre. Une technicienne supérieure du domaine de la communication/information administre le site et est également responsable pour les activités de plaidoyer institutionnel et de production d'un bulletin d'information « Construire l'égalité et l'équité ».

En Mai 2008, l'ICIEG, en partenariat avec le Réseau des Femmes Parlementaires du Cap-Vert (RMPCV), réalisa un projet de plaidoyer pour augmenter de 30% le nombre de femmes dans les élections municipales. Il a reçu l'appui de la communication sociale, dans les couvertures journalistiques et la diffusion de matériaux de publicité.

L'ICIEG a également, avec le Ministère de la justice et à travers les Maisons de Droits, développé un programme radio qui est diffusé tous les mardis et jeudis et aborde des questions de violence

domestique, de genre, de droit de la famille et les services fournis par les Maisons de Droits aux citoyen/-nes capverdien/-nes.

Récemment, l'ICIEG a signé un protocole avec la radio et nouvelles technologies éducative, une antenne étatique et partenaire de l'ICIEG, afin d'avoir un appui avec des programmes qui abordent les questions de genre, de violence domestique et des programmes de santé comme par exemple sur le cancer du sein.

Egalement au niveau institutionnel, l'ICIEG a lancé en 2007 une campagne nationale de prévention du cancer du sein et du col de l'utérus dans les moyens de communication. Cette campagne a reçu la collaboration des radios, télévisions et principalement des radios communautaires et éducatives.

En ce qui concerne la télévision, l'ICIEG a signé un protocole avec un canal pour la production de « TV femme », un programme qui aborde différentes questions sur la femme.

Au niveau du gouvernement, notons l'existence d'un programme de télévision du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, "Il y a la mer et la terre", qui traite des questions liées à l'agriculture, l'élevage, la pêche etc.

Dans le cadre de l'implémentation du Plan national de combat à la violence basée sur le genre (2005-2011), une stratégie de communication est développée en incluant les médias, l'Association des journalistes du Cap-Vert (AJOC), la REJOP ainsi que les dirigeants des organes de communication du pays.

Femmes et prise de décision

La participation égalitaire en termes de sexe dans la direction des affaires publiques est assurée par la Constitution de la République, article 55, n°1, qui garanti que « tous les citoyens ont le droit d'accéder en condition d'égalité et de liberté à la fonction publique et aux fonctions électorales, dans les termes établis par la loi ».

Au Cap-Vert, la faible présence des femmes dans les organes de décision s'est maintenue jusqu'à l'implémentation du pluripartisme (1991). A partir de ce moment, les femmes ont commencé à avoir une participation plus active dans la vie publique, aillant augmenté leur représentation dans le pouvoir législatif et commençant à faire parti, même si de forme minoritaire, du Gouvernement.

Dans la fonction publique, il semble qu'un effet de chaîne existe – généralement les chefs du gouvernement sont choisis par des dirigeants masculins qui ont tendance à désigner d'autres hommes pour les postes de direction, maintenant ainsi les disparités existantes en termes d'occupation des postes de décision.

La distanciation des femmes des organes décisionnels est également associée à leur situation face au contrôle des ressources, du travail et de bénéfices de celui-là, puisque cette situation influence négativement le développement de l'égalité d'opportunités entre les femmes et hommes et l'accès au pouvoir.

Néanmoins, nous pouvons enregistrer une amélioration considérable au Cap-Vert de la participation féminine dans les organes de décision. Si nous considérons les données recueillies entre 2001 et 2008, la proportion des femmes est passée :

- De 11,1% à 18% dans la sphère du pouvoir législatif 2001 à 2006;
- Dans le pouvoir exécutif, dans le cas des chefs dans les Ministères, de 20% à 50% tournant le Cap-Vert dans le deuxième pays au monde, après l'Espagne, avec un gouvernement paritaire (7 femmes ministres pour 7 hommes ministres).
- Dans le cadre du pouvoir judiciaire, la proportion des femmes dans le Tribunal suprême de justice a augmenté d'une femme pour quatre hommes à trois femmes pour quatre hommes.
- Au niveau des juges, on constate une légère diminution (de 33% à 30,3%). La proportion de femmes procureurs est passée de 15,4% à 20,8% et celle des substituts du procureur de 15,4% à 16,6%.

Comme ces données démontrent, il reste essentiel de continuer le renforcement de l'accès et de la participation des femmes dans les espaces de définition et de décision des politiques publiques prioritaires.

Au niveau du pouvoir local, la nécessité d'amélioration en termes de genre est claire. Dans ce domaine, le plaidoyer (qui avait comme objectif d'augmenter d'au moins 30% le nombre de femmes éligibles dans les listes municipales) mené par l'ICIEG et le Réseau des femmes parlementaires avec l'appui de toutes les présidentes des ONG de femmes a contribué à modifier le niveau de composition des équipes de conseillers municipaux. Ainsi, 13 des 22 municipalités ont intégré pour la première fois des listes avec une participation féminine au-dessus de 30% et fut élue la deuxième conseillère municipale des 22 municipalités.

A l'effort développé par les organisations s'oppose normalement, de la part des dirigeants politiques, l'argument de la faible disponibilité des femmes pour une participation active dans la vie politique. Cette attitude démontre qu'il y a encore une forte nécessité d'approfondir le débat sur cette problématique et d'obtenir une attitude plus engagée et active des différents acteurs sociaux. Il y a un grand besoin de sensibilisation afin que les dirigeants reconnaissent que l'apparent manque de disponibilité des femmes est non une cause mais une manifestation du problème. Les représentations sociales sur les rôles et caractéristiques des femmes et hommes, des espaces où se fait la politique, du profil des politiciens ainsi que des conditions de vies existantes déterminent que les femmes ont un espace décisionnel et de contrôle sur l'organisation de leur quotidien et la distribution de leur temps très exigü.

Les adolescentes

Le Cap-Vert a ratifié la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant de 1989 (ratifié par la loi n° 29/IV/91, du 30 Décembre). Pour la première fois, du point de vue universel, une convention a cherché à systématiser un régime juridique universel unique de protection de l'enfant. Et le pays a accompagné cette évolution en adoptant les conventions, déclarations et recommandations de valeur universelle, régionale ou sous-régionale, exigeant la mise en œuvre de solutions législatives concrètes pour remplir les obligations ou les orientations y relatives. Soulignons l'importance de la Convention relative aux Droits de l'Enfant qui, à part de consacrer l'enfant comme un sujet de droit actif et non comme un simple objet passif de protection (se qui implique des modifications considérables de la forme comme les systèmes juridiques internes conçoivent la protection de l'enfant), établit les principes de base du Droit International de l'Enfant, dont l'intérêt supérieur de l'enfant, valeur juridique à laquelle tous les actes relatifs à l'enfant sont subordonnés et simultanément critère d'étalonnage de validité de ces actes et qui renforce l'importance des droits comme le droit à la participation du mineur, le droit à l'information, le principe de juridiction et l'appel à la participation active de la communauté dans la protection et la défense des droits des mineurs. La Convention a été complétée par deux protocoles facultatifs relatifs à la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie infantile (le Protocole relatif à la Convention sur les Droits de l'Enfant relatif à la vente d'Enfants, la Prostitution et la Pornographie Infantiles du 25 mai 2000, approuvé pour ratification par la Résolution de l'Assemblée Nationale n° 39/VI/2002, du 29 avril) et concernant la participation d'enfants dans des conflits armés (Protocole à la Convention sur les Droits de l'Enfant relatif aux enfants dans des Conflits Armés du 25 mai 2000, approuvé pour ratification par la Résolution de l'Assemblée Nationale n° 40/VI/2002, du 29 avril).

Troisième partie : Développement institutionnel (4 pages)

L'Institut Capverdien pour l'Égalité et l'Équité des Genres (ICIEG) est un mécanisme national ayant comme objectif fondamental la promotion de l'égalité des droits entre hommes et femmes et la participation effective et visible des femmes dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique. C'est l'institution responsable du suivi et de la supervision de l'exécution des actions en matière de genre au niveau national. Ces compétences sont les suivantes : i) Il fonctionne comme un espace d'intégration et d'articulation horizontal des mesures sectorielles du gouvernement relatives aux problématiques de genre et de développement, visant l'égalité des opportunités entre les hommes et femmes à travers la définition de stratégies et de politiques de gouvernement en cette matière ; ii) Elaborer ou promouvoir l'élaboration et l'exécution de programmes, plans, actions et projets spécifiques de promotion des genres dans la société ; iii) Création d'espaces de dialogue, de coopération et de concertation avec les associations et organisation de la société civile représentatifs des femmes, visant la recherche de consensus nationaux sur les questions fondamentales de la problématique de genre et sur le développement d'initiatives conjointes ou articulées de promotion de la femme ; iv) Etudier et proposer des mesures qui visent une adéquation permanente de la législation nationale relative à la question des genres ; v) Développer des actions de sensibilisation et d'opinion publique en général, des femmes en particulier, sur la question des genres et les droits des femmes qui visent un renforcement de ses capacités effectives dans les divers domaines du développement du pays.

Entre 2006 et 2009, l'ICIEG a élaboré et implémenté des politiques pour l'égalité et l'équité des genres, établi des partenariats nationaux et internationaux, créé des réseaux d'action qui lui ont valu une grande crédibilité et visibilité dans le cadre de ses actions.

L'institution a renforcé, annuellement, son budget, principalement celui des investissements, dans le cadre de la coopération internationale, ce qui lui a également permis de se renforcer institutionnellement, au niveau des ressources humaines, le recrutement de techniciens/-nes ou leurs formations, afin de faire face aux besoins croissants, équivalents au volume de travail que l'institut est en train d'acquiescer.

Dans ce processus, l'ICIEG a établi des partenariats avec des institutions publiques et privées, des ONG et associations de développement local, les mairies, dans une logique de travail en réseau avec

pour objectif de responsabiliser, rentabiliser les efforts que ce soit au niveau des capacités humaines d'intervention ou du budget à disposition.

L'ICIEG rassemble et coordonne les efforts de la société civile et du gouvernement en introduisant et rendant transversal l'abordage genre dans l'élaboration des différentes politiques sectorielles. C'est l'institution responsable pour le suivi et la supervision de l'exécution des actions en matière de genre au niveau national.

Dans le cadre de ses responsabilités, l'ICIEG augmente chaque année le nombre de projets qui visent le développement équitable du Cap-Vert. Depuis 2006 à ce jour, on constate une augmentation du budget de 11.086.321,00 ECV à 90.560.750,00 ECV. Par conséquent, les partenariats d'exécution et la création de réseaux a augmenté dans toutes les îles, augmentant le nombre de techniciens/-nes et stagiaires. Afin de couvrir les nécessités de l'institution avec efficacité et efficience, des actions de formations et de capacitation sont constamment développées.

Afin de garantir la transversalité et l'intégration de l'abordage des genres, l'institut a élaboré et diffusé le Plan National pour l'Egalité et l'Equité des Genres (PNIEG), un instrument qui oriente les politiques publiques en matière de genres. Le PNIEG a eu un impacte positif au niveau institutionnel et dans la société en général, dans la mesure où il fonctionne comme un important instrument de diffusion et constitue une référence incontournable dans l'élaboration d'instruments de planification sectoriels. Il a contribué à l'augmentation de la visibilité des questions de genre et un changement du discours des responsables des institutions publiques et privées. Ceux-ci se réfèrent maintenant systématiquement à la nécessité de la promotion de l'égalité et l'équité des genres.

De plus, suite au PNIEG, l'ICIEG a élaboré et est en train d'implémenter le Plan National de Combat à la Violence Basée sur le Genre (PNCVVG). Le PNCVVG définit un groupe d'actions instrumentales, proactives et d'implication multisectorielle qui rendent possible la communication et l'intégration des organes de différentes agences (initiatives privées et publiques) impliquées directement ou indirectement dans l'appui aux victimes et agresseurs, traduits en politiques efficaces et efficaces pour tout le territoire national.

Malgré ces faits, on constate au niveau national de la part des secteurs au niveau de l'Etat une faible capacité technique d'analyse et de planification de genre, d'élaboration de programmes, de plans et projets de développement. Cela a comme conséquence un engagement parfois faible, rendent le processus d'adoption et de responsabilisation plus difficile.

Cet aspect traduit le grand défi au niveau national qui consiste en la capacitation des techniciens/-nes et planificateurs/-trices en matière d'intégration de la dimension genre dans le processus de planification. Un obstacle constant est la coordination et le suivi des actions implémentées par le secteur. Celle-ci est faible à cause du manque de techniciens/-nes qualifiés qui seraient nécessaires pour garantir une coordination et un suivi efficient. Ces deux éléments contribuent à l'affaiblissement des mécanismes de suivi proposés par le plan d'action (PNIEG).

Finalement, il faut tout de même souligner que quelques secteurs importants pour le développement du Cap-Vert ont adopté et intégré les mesures et actions pour la promotion de l'équité dans leurs plans d'action respectifs. Avec l'élaboration du PNIEG, un cadre logique avec un groupe d'indicateurs a été établi, définissant des responsables pour l'exécution et l'implémentation des actions, à travers l'identification d'antennes ministérielles et de points focaux municipaux, responsables du suivi et de l'intégration de l'abordage des genres dans leurs secteurs. Lors de l'évaluation à mi-terme du plan, effectuée par l'ICIEG, on a constaté que la stratégie adoptée antérieurement ne fonctionnait pas, pour les motifs déjà mentionnés dans le rapport concernant l'évaluation, le suivi et la coordination.

En ce qui concerne la production de données ventilées par sexe, elle est introduite au fur et à mesure par les secteurs. Le nouveau Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (DECRP), qui traduit la perspective de genre dans la définition des orientations stratégiques de développement du pays à court et moyen terme, le Plan national de l'environnement, le Plan stratégique pour la jeunesse, le Plan stratégique de protections sociale et le Plan d'action national de gestion intégrée des ressources hydriques sont des exemples de documents qui ont adoptés dans leur conception la variante genre comme instrument d'analyse et de planification.

L'inexistence de données ventilées dans les autres secteurs continue à être un grand obstacle pour le développement de la culture d'équité entre hommes et femmes, puisqu'elles ne sont pas encore considérées, lors de la production et de l'analyse de documents, comme une priorité à tenir en compte.

Dans ce processus de promotion de la culture d'égalité et d'équité il faut souligner la forte implication de la société civile dans l'implémentation des droits des femmes tout comme l'adéquation des mécanismes institutionnels. L'ICIEG assure, dans le cadre du PNIEG, l'articulation des autres institutions et ONG, le suivi et l'encadrement institutionnel du processus d'implémentation des dispositifs légaux. Au Cap-Vert, différentes organisations de la société civile qui travaillent avec les femmes sont engagées pour la promotion de l'égalité des droits des femmes

et hommes. La société civile s'engage dans la lutte pour la non-discrimination des femmes et il y a plusieurs organisations de la société civile engagées pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes. Ces organisations sont des partenaires d'exécution du PNIEG et du PNCVVG et le gouvernement met à leur disposition des ressources pour le développement de leurs activités.

Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation sur l'égalité des sexes et contre la discrimination des femmes sont également développées, ayant recours à différents organes et moyens de communication. L'ICIEG et la Commission nationale pour les droits humains et la citoyenneté (CNDHC) font le suivi de la situation, le mécanisme national de suivi de la situation est en phase d'élaboration, tout comme la stratégie de communication pour la lutte contre la VBG.

Le Cap-Vert dispose d'un régime parlementaire et le Parlement, en tant que législateur, devient incontournable dans la promotion de l'égalité et l'équité des genres. Un engagement fort du gouvernement, représenté de façon majoritaire dans le parlement, se traduit par l'approbation et la ratification d'accords internationaux significatifs pour la poursuite de l'égalité entre les hommes et femmes et pour l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes.

Dans le domaine de la production législative, qui est de la compétence du parlement, et de la ratification de conventions et traités, le Cap-Vert a fait des pas significatifs. Le cadre légal existant stipule de manière claire l'égalité des droits entre les hommes et femmes. En même temps, il alerte contre des situations de violation de la loi, définissant des peines pour les infracteurs. La Constitution de la République tout comme la législation infra-constitutionnelle garantissent l'égalité entre les hommes et les femmes. On constate qu'une grande partie des traités et conventions internationaux qui concernent les droits humains et plus spécialement les droits de la femme, ont été ratifiées par le Parlement capverdien et son entrée dans l'ordre juridique interne.

Soulignons qu'au Cap-Vert, les départements gouvernementaux, les organisations de la société civile et du secteur privé sont devenus, progressivement, plus attentifs à la problématique des relations de genre.

Quatrième partie: Défis restants et moyens de les relever (3 pages)

Famille

Etendre la démocratie à la sphère familiale signifie démocratiser la vie quotidienne, l'utilisation et la distribution du temps tout comme le partage des responsabilités entre les hommes et femmes. Afin de donner une réponse aux défis de cette situation, il convient de:

- 1) Réadapter et équilibrer les politiques destinées aux familles afin de surmonter le fait de percevoir la femme comme seule responsable des tâches domestiques et de l'éducation et des soins des enfants ;
- 2) Promouvoir l'acceptation effective de toutes les responsabilités qui découlent de la paternité en ayant recours à des actions de sensibilisation, de communication et d'éducation.
- 3) Développer des campagnes publicitaires et des activités de sensibilisation et d'information concernant la redéfinition des relations entre hommes et femmes, dans l'espace privé, dans le cadre d'une coresponsabilité des hommes dans la vie familiale et l'exécution des tâches traditionnellement effectuées par les femmes uniquement.
- 4) Etendre et rendre prioritaire les politiques d'amélioration de l'accès aux crèches, puisqu'il augmente les possibilités des femmes à accéder à un travail qui permet d'améliorer le bien-être des enfants et leur éducation ainsi que de l'environnement familial.

Travail et emploi

Le positionnement des femmes du point de vue économique exige, afin que les indicateurs ne s'aggravent pas :

- 1) L'implémentation de politiques de discrimination positive qui incluent des programmes spécifiques d'élargissement des opportunités de l'emploi féminin, afin d'améliorer la situation des femmes à travers l'élargissement des possibilités de choix d'occupation. A cet effet, il faut l'implémentation d'un système de formation et qualification professionnelle centrée sur le genre, le développement de programmes de formation professionnelle pour des femmes entre 15 et 24 ans qui n'ont pas complété l'enseignement de base ou secondaire et qui recherchent un premier emploi, spécialement dans les nouveaux domaines d'expansion économiques comme le tourisme, la construction civile et les communications.

- 2) L'implémentation de stratégies d'intervention différentes dans le monde rural et urbain, en accord avec l'étendu de la pauvreté dans les communautés.
- 3) L'implémentation de programmes de protection sociale spécifiques (habitations sociales, systèmes sanitaires et eau, soutien pour l'accès à l'école etc.) pour les femmes en situation d'extrême pauvreté, cheffes de familles.
- 4) Le renforcement de la politique de microcrédit afin de couvrir les besoins spécifiques des femmes entrepreneuses et faciliter la création d'entreprises par les femmes ; la création de nouveaux produits et de nouvelles modalités, surtout d'assurances, lignes d'épargnes, modèles de crédit familial, entre autres.
- 5) Garantir la couverture universelle par la protection sociale pour les femmes.

Santé

- 1) L'autonomisation (empowerment) des femmes afin qu'elles puissent contrôler et négocier les conditions sous lesquelles elles maintiennent des relations sexuelles ;
- 2) La divulgation des services de santé sexuelle offerts par les Centres de santé aux hommes ;
- 3) Le développement de campagnes sur l'importance de relations sexuelles protégées, adressés spécifiquement aux hommes,
- 4) L'inclusion, dans les services de santé publics de dépistages de maladies graves spécifiques par genre ;
- 5) Le traitement et la diffusion de données dans le domaine de la santé ventilées par sexe et groupes d'âge.

Education

- 1) Le développement d'études sur l'abandon ou l'échec scolaire des garçons et des filles afin de connaître les facteurs à l'origine des ses problèmes et sur la base de ces informations implémenter des mesures qui, en tenant compte des différences spécifiques aux genres, permettent de renverser cette situation.
- 2) Accélérer le processus de développement du programme scolaire, introduisant une perspective de genre dans les programmes et manuels scolaires ;
- 3) Renforcer les activités d'alphabétisation, spécialement dans les zones urbaines et parmi les femmes de plus de 35 ans ;

- 4) Approfondir la contribution de l'éducation dans la promotion de légalité des genres, spécialement dans le domaine des relations interpersonnelles, familial, de la citoyenneté et de la participation.

Exercice du pouvoir

- 1) Le développement de politiques publiques orientées par les effets qu'elles ont sur les femmes et hommes ;
- 2) La réalisation d'études et de recherches qui dévoilent les paradigmes mentaux et organisationnels sexistes et permettent de reconnaître le rôle des femmes dans l'histoire du Cap-Vert ;
- 3) L'implémentation d'actions spécifiques, destinées au renforcement des femmes, incluant la discrimination positive et l'établissement de principes de parité dans l'exercice du pouvoir public ;
- 4) La pénalisation stricte de manifestations offensives et vexatoires qui reproduisent et renforcent les stéréotypes sexistes dans les disputes de politiques électorales.

Communication sociale

- 1) L'élimination de messages stéréotypés sur les relations de genre et discriminatoires envers les femmes ;
- 2) Procéder à la diffusion de messages positifs sur la vie de femmes qui démystifient l'imaginaire social, le fait que les femmes sont uniquement médiatisées quand elles se rencontrent dans de situations exceptionnelles, que se soit parce qu'elles assument une position de leadership dans le panorama social ou politique ou quand elles sont victimes de violence basée sur le genre.
- 3) Promouvoir des espaces de débat dans la presse et la télévision sur les relations de genre dans le pays e le monde.

Violence basée sur le genre

- 1) Prioriser l'implémentation du Plan national de combat à la VBG, intervenant dans les zones où les indicateurs sur la présence de ce phénomène sont les plus forts ;
- 2) Intensifier et systématiser les mesures de sensibilisation et de prévention, dotant les pouvoirs publics d'instruments efficaces dans le cadre des services éducatifs, sociaux, publicitaires et médiatiques ;
- 3) Réviser le cadre juridico-légal relatif à la violence basée sur le genre afin d'assurer une protection intégrale depuis les instances juridiques ;
- 4) Promouvoir la spécialisation de professionnels qui agissent dans les processus d'information, de soutien et de protection des victimes de VBG ;
- 5) Les informations sur la violence basée sur le genre doivent inclure, comme recommandé par le Comité de la CEDAW, la violence contre les femmes sous toutes ses formes et dans tous les contextes (viol, agression sexuelle, trafic de femmes).